

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL / DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-840 du 5 Décembre 1990 /MSS /DGFP/DGPCE portant promotion au titre de l'année 1987 de Monsieur PENE (Arthur), Ingénieur d'Agriculture des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

( LE PREMIER MINISTRE, )

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/90 du 03/03/1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/430/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination, à la révocation des cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n° 65/170/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 89/631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;

D.C.F.

Vu le Décret n° 90/513 du 1er Sept. 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 90/514 du 1er Sept. 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives ;

Vu le décret 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

ves ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 90-839 /MSS /DGFP/DGPCE du 5 Décembre 1990 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1987 de Monsieur PENE (Arthur), Ingénieur d'Agriculture des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) ;

Vu le décret 90/581 du 10 OCTOBRE 1990 organisant

l'intérim du Premier Ministre.

DECRETE :

.../...

- 2 -

*MDY*

Article 1er. - Monsieur **PENE (Arthur)**, Ingénieur d'Agriculture en chef de 3<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), en service à la Direction des Projets et Programmes du Ministère de la Jeunesse et du Développement Rural à Brazzaville est promu au titre de l'année 1987 au 4<sup>ème</sup> échelon de son grade, indice 1950 PC du **4/57** 1987 ACC - niant.

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre par intérim,

Brazzaville, le 5 Décembre 1990

et  
Le Ministre du Travail / de la Sécurité Sociale

  
Pierre MOUSSA.

  
Jeanne DAMBENZET -

AMPLIATIONS :

JORPC.....	2
SGG/BC.....	2
DGFP/DGPCE.....	2
DGB.....	2
DCF.....	2
MDR.....	2
SGDR.....	2
DAFF/DOS.....	4
B/STAT/DGPCE.....	2
Intéressé.....	1